

# COMPTE RENDU DE SEANCE

## Du

### Jeudi 2 Avril 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le deux du mois d'avril deux mille quinze, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire.

Nombre de conseillers présents : 12

**Présents** : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire et président de séance, Messieurs et Mesdames Jean ARROZES, Bernard AUTAA, Danielle BEZIADE, Sandrine BORDENAVE, Véronique IRLES, Maud FERREIRA, Elodie LABORDE, Laurine CABÉ, Jérôme NEGRE, Alexandre PEREIRA, Laurent TAPIN.

**Excusés/Absents** : Messieurs Hervé LATRUBESSE, Benoit POURTAU-MONDOUTEY.

**Secrétaire de séance** : Madame Laurine CABÉ.

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance (19 mars 2015). Ce document est approuvé à l'unanimité.

#### **Ordre du jour :**

##### **1 - FINANCES :**

##### **A - Fixation des taux des impôts locaux 2015 :**

Après avoir rappelé qu'en 2012 le taux de la taxe foncière est passée de 9,72 à 14,72 %, suite à la disparition de la taxe des ordures ménagères (+ 5% au lieu de 7 %) depuis la communauté de communes fusionnée par les communautés d'Arthez, Lacq, Lagor, Monein.

A l'unanimité, l'assemblée

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

TAXES	Taux de l'année 2014	Taux Votés en 2015	Bases 2015	Produit 2015
T. H	11,46	11,46	674 700	77 321
F.B	14,72	14,72	904 100	133 084
F.N.B.	32,94	32,94	15 600	5 139
			<b>TOTAL</b>	<b>215 544</b>

##### **B - Budget Communal**

##### **B - 1 Budget Communal - Vote du Budget Primitif 2015**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, le conseil municipal délibérant sur le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 438 706,00

Recettes : 438 706,00

##### **Section d'Investissement**

Dépenses : 366 067,00

(dont 17 500,00 RAR)

Recettes : 366 067,00

##### **B - 2 : Vote des subventions :**

Après un large débat, l'assemblée répartie l'enveloppe des 7500 € comme suit :

DESIGNATION	2014	2015
A BIRON CA MARCHE		0,00
COMITE DES FETES	1 000,00	0,00
ETOILE SPORTIVE PYRENEENNE	2 200,00	2 200,00
LE COCHONNET BIRONNAIS	1 300,00	1 000,00
SOLEIL D'AUTOMNE	800,00	800,00
STE DE CHASSE		0,00
TENNIS DE TABLE BIRONNAIS	700,00	700,00

AIDE AUX LOISIRS DES HANDICAPES	200,00	200,00
LES FAUVETTES		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 200,00</b>	<b>4 900,00</b>
CROIX ROUGE FRANCAISE	30,00	30,00
CROISADE DES AVEUGLES		
ASSOC DES FAMILLES ACCUEIL		
LES CHAMOIS PYRENEENS	30,00	30,00
LES PARALYSES DE France	30,00	30,00
LUTTE CONTRE LE CANCER (défi G.Amalfitano voté le 19/03)	45,00	45,00
LES AMIS D'EMMA (Arthez-de-Béarn)	50,00	0,00
ASSOC FRANCAISE CONTRE LES SCLEROSES EN PLAQUE	50,00	50,00
ASSOC FRANCAISE CONTRE LA MYOPATHIE	50,00	50,00
SECOURS POPULAIRE	30,00	30,00
A CASE	150,00	150,00
LO CALEIL	150,00	150,00
A.D.M.R. DU CANTON DE LAGOR	150,00	150,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>765,00</b>	<b>715,00</b>
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE LAGOR	110,00	110,00
LA PREVENTION ROUTIERE	15,00	15,00
MEMOIRE DU CANTON DE LAGOR	150,00	150,00
ECOLE DE MUSIQUE DE MASLACQ	0,00	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>275,00</b>	<b>275,00</b>
Association VIVRE ENSEMBLE	100,00	100,00
SOLIDARITE Sinistrés JAPON		
F.N.A.C.A.	60,00	60,00
Association Musicale de Mourenx		
OT PAYS DE LACQ CŒUR DE BEARN		
DIVERS (en attente)	100,00	1 450,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>260,00</b>	<b>1 610,00</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>7 500,00</b>	<b>7 500,00</b>

### **C- 1 Budget Annexe du Lotissement - Vote du Budget Primitif 2015 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE délibérant sur le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 572 386,00

Recettes : 572 386,00

Il précise que le budget est équilibré par la vente de 6 lots.

#### **Section d'Investissement**

Dépenses : 516 004,00

Recettes : 516 004,00

### **2 – Contrôle de la Défense extérieure contre l'incendie :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit assurer la défense extérieure contre l'Incendie sur son territoire et précise que sa responsabilité est engagée en cas de défaut de débit ou de pression. La lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du maire selon l'article 2212-2 alinéa 5 du CGCT, modifié par la loi N° 2007-297 du 5 mars 2007.

Jusqu'à ce jour la visite des ouvrages était effectuée par la SAUR, selon une convention passée entre le SIAE Gave & Baïse. Celle-ci ayant été dénoncée au cours de la dernière assemblée générale du SIEA, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau prestataire.

Il informe les membres de l'assemblée qu'il est destinataire de deux propositions : La SAUR et la société H.C.S.O. (Hydrants Contrôle Sud-Ouest).

Après examen, il propose de retenir la société Hydrants Contrôle Sud-Ouest dont le prix de la prestation est fixé à 19 € HT par hydrant.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité

**RETIENT** la proposition formulée par H.C.S.O. (Hydrants Contrôle Sud-Ouest) au prix de 19 € HT/hydrant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service pour la maintenance des bouches et des poteaux d'incendie pour une durée de 3 ans.

**3 - Chemin La Teulère - Extension des réseaux eaux usées/eau potable - viabilisation de la parcelle B234**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la révision de la carte communale une partie de la parcelle B 234 appartenant à l'indivision POURTAU-MONDOUTEY a été classée en zone constructible. Depuis un permis de construire a été délivré en date du 24/07/2014 à M. SAYERCE PON/ELISSALDE. Il précise qu'une extension de 50 ml des réseaux eaux usées et eau potable est nécessaire dans l'emprise du chemin La Teulère pour desservir cette habitation. Les réseaux sont en attente au droit de la propriété CASSOU.

Il donne lecture du devis estimatif des travaux établi par le syndicat « Gave et Baise » joint à la convocation, dont le montant s'élève à 4 105,75 € HT (eaux usées) et 5 236,25 € HT (eau potable) ; soit un total de 9342,00 € HT.

Après un large examen, à l'unanimité l'assemblée :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondant et la convention qui formalise les conditions de réalisation et de financement de l'opération.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'inscrire et prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2015.

**4 - Questions/Informations diverses :**

**Brassalay** : Inauguration du nouveau pôle adolescents et du Service Accueil d'Urgence au Château Brassalay le mercredi 15 avril à 11h00.

**Effacement des réseaux aux chemins Hia dé Péré et Crampot** : Démarrage des travaux Mardi 8 avril. 1<sup>er</sup> réunion de chantier Jeudi 2 avril en présence de Bernard AUTAA (Mairie), Jean-Paul GRINET (CCLO), Patrice CAUHAPE COUDURE (SDEPA), David KALPR (BOUYGUES ENERGIES).

**PC OCTIME** : Le permis a été délivré le 9 mars 2015.

Plus aucune n'étant inscrite à l'ordre du jour, ni appelée des membres présents, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

Document approuvé à l'unanimité  
A Biron, le 8 juin 2015  
Le Maire,  
Jacques CASSIAU-HAURIE